

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS468

présenté par
M. Sebaoun

à l'amendement n° AS|311 de M. Robiliard

ARTICLE 27

I. – À la première phrase du second alinéa, après le mot :

« parents »,

insérer les mots :

« auprès de l'organisme débiteur des prestations familiales ».

II. – En conséquence, compléter cette même phrase par les mots :

« délivré par ledit organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel